



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 23 juin 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement du projet sportif et animation du territoire. (2^{ème} session APPS pour l'année 2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS :

Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau :

Nombre de membres en exercice :

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Financement du projet sportif et animation du territoire - (2^{ème} session PSAT pour l'année 2025)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant le dossier d'appel à projet sportif du territoire présenté par l'association sportive l'AS FURIANI/AGLIANI domiciliée sur le territoire communautaire et sollicitant une aide pour l'action citée dans le tableau ci-dessous ;

Considérant que l'action s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (A l'unanimité)

A l'association désignée dans le tableau ci-dessous, l'aide financière correspondante pour un montant total de 5 000 € au titre de la deuxième session du projet sportif pour l'année 2025 ;

Association	Projet	Proposition de subvention
AS FURIANI	La culture Corse au cœur du Football	5 000 €
TOTAL		5 000 €

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO